



COSNAC

N°15

Octobre
2018

1 400 EXEMPLAIRES

à la loupe

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

MAIRIE DE COSNAC - 155, rue du 19 mars 1962 - 19360 COSNAC - Tél. 05 55 92 81 70





La lettre du Maire

Chères Cosnacoises, chers Cosnacois,

Après un été souvent très chaud, une saison estivale enjouée pour les enfants du Centre de Loisirs (MERCI à l'équipe de direction et aux animateurs), une fête de Cosnac enthousiaste (MERCI au Comité des fêtes associé à la municipalité), une excellente rentrée scolaire (MERCI à l'équipe enseignante et belle année studieuse aux 252 élèves Cosnacois!)... nous voici déjà en octobre.

Je n'évoquerai ici que quelques sujets qui, à mon sens, méritent éclaircissements ou repositionnements et qui seront développés plus loin dans les articles des Adjointes référentes et des services que je remercie.

> TRAVAUX : De nombreux travaux routiers ont été réalisés, en particulier : Puy Delly (chemin et aire de retournement), la route des Étangs, Le Gava, le chemin des Baradelles (à Champagnac), Riaume... D'autres travaux plus « saisonniers » : tontes, fleurissement, entretien des bâtiments (l'école particulièrement), réhabilitation du « lavoir de Malepeyre » par nos services techniques qui ont fait un travail remarquable (instiguée par l'association 2M et inauguré lors de la journée du patrimoine)... L'assainissement à Bleyzat qui débutera ce mois-ci, géré par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive avec la participation technique et financière de la Fédération d'électrification et la Commune (coût global : 430 000 € TTC). Une réunion d'information pour les riverains concernés en présence de l'AGGLO, des entreprises et de la Commune a eu lieu le 23 août dernier.

> ROUTE DU SAULE: Les premières esquisses sont dessinées avec le concours de Corrèze Ingénierie (Département de la Corrèze). Une réunion préparatoire a eu lieu avec les différents intervenants, la CABB pour l'assainissement et l'eau potable, la Fédération d'électrification pour les effacements de réseaux télécom et éclairage public. La programmation des travaux pour les années à venir devrait se profiler prochainement. Pendant ce temps, comme prévu, un aménagement provisoire sera mis en place entre le Rond-Point du Saule et Malemort. J'en profite

pour remercier ici les Représentants de ce secteur pour leurs aiguillages et participation aux réunions diverses ainsi que les riverains pour leurs patience, compréhension et remarques souvent constructives...

> CAMBRIOLAGE ET GENDARMERIE : C'est avec regret que nous avons subi de nouveaux cambriolages. Je m'associe au malaise (et le mot est faible !!!) des victimes. Elles peuvent, bien-sûr, nous contacter en cas de besoin. Il ne faut pas hésiter.

Je remercie ici les Cosnacois qui se sont portés volontaires, aux côtés de certains élus, pour le dispositif mis en place avec la gendarmerie et l'État. Dispositif qui sera présenté prochainement officiellement.

> ÉLAGAGE : Sincèrement, quand j'entends certains propos et quand je lis des inepties sur le sujet; quand l'opposition (dont seul un membre était présent au Conseil Municipal où l'on débattait sur l'élagage - membre qui s'est abstenu -) s'accapare le sujet avec une association solidaire (... solidaire de tout sauf, peut-être, de la majorité municipale?!?) ou via un tract, rédigé par ses trois membres, distribué à tous (même à ceux qui ne sont pas concernés, mais pas aux propriétaires cosnacois extérieurs à la Commune)... la langue et la plume me démangent!!!... Certains s'étonnent que je ne réponde pas, mais rajouter de la polémique à la polémique n'a jamais été mon choix. Je laisse bien volontiers cette méthode à d'autres...

Il est cependant nécessaire de vous rappeler, chers administrés, que la vérité c'est la légalité qui est lisible et consultable en Mairie, contrôlée par l'État via la Préfecture de la Corrèze qui a validé la légalité de notre procédure. L'énergie que nécessite la juste fonction d'élu est bien plus utile à encourager le « bien faire » et le « respect d'autrui » pour Cosnac, son présent et son avenir. D'ailleurs les propriétaires responsables ne s'y sont pas trompés. Plus de 60% ont répondu favorablement à nos recommandations, en temps et en heure, s'engageant soit personnellement, soit via la future commande groupée (cf article plus loin). La procédure suit donc son cours.

Merci à Cyrille Loubriat, responsable des services techniques et au secrétariat de mairie qui suivent, reçoivent et accompagnent tous ceux qui le souhaitent et nous sollicitent. J'ai moi-même reçu toutes les personnes qui l'ont demandé, et on se rend compte que par l'échange et le dialogue on arrive toujours à des solutions adaptées et non extrêmes.

Nous avons d'ailleurs déjà pu constater, lors des violents orages d'été, que les propriétés élaguées sont bien moins impactées que les autres (arbres arrachés, tombés chez le voisin ou sur la voirie, branches cassées...) et les assurances, quand elles peuvent prouver la négligence, ne remboursent pas les dégâts...

Regardez aussi l'état des trottoirs goudronnés (ou voirie, fossés et égouts) quand ils sont surplombés par des branches : l'herbe repousse, les évacuations se bouchent ! (qui remet tout cela en état, souvent sur demande des responsables?!)... N'oublions pas non plus l'installation de la fibre optique en cours sur Cosnac et tant attendue : un quartier entier peut ne pas en bénéficier si elle ne peut passer ou a été rompue !!!

Il y a vraiment un intérêt pour chacun à s'approprier le sujet. Quand nous voulons vendre un terrain -ou le proposer constructible dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme)- n'est-il pas préférable de le rendre conforme et plus présentable, comme nous le ferions pour une habitation ?

Chères Cosnacoises, chers Cosnacois, toujours aussi déterminé et soucieux de la qualité de vie à Cosnac, je vous souhaite une belle fin d'année espérant vous retrouver très nombreux le 11 novembre devant notre monument aux morts pour commémorer ensemble, au nom du devoir de mémoire, les 100 ans de la fin de la première guerre mondiale.

Bien à vous,

Gérard SOLER, Maire de COSNAC,
Conseiller Départemental de la Corrèze,
1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

> CONSEIL MUNICIPAL

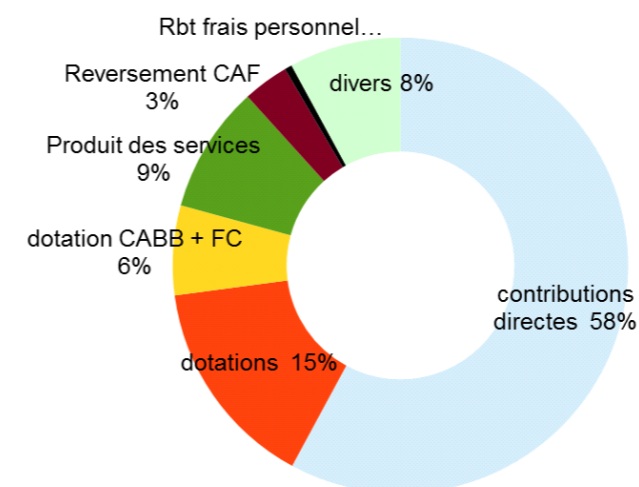
> 6 AVRIL 2018 : LES FINANCES DE LA COMMUNE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

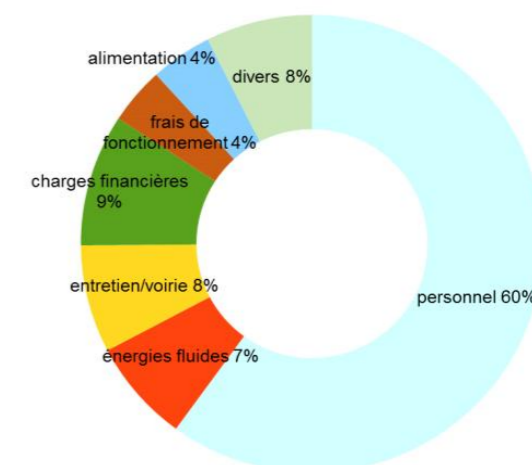
Le compte administratif 2017 fait apparaître un solde positif de 417 278,61 € en fonctionnement et 213 219,51 € en investissements qui sont reportés sur le budget primitif 2018. (Voir le tableau et les graphiques ci-dessous).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	141 544,75 €	-	181 084,02 €	-	322 628,77 €
Opérations de l'exercice	1 979 267,68 €	2 255 001,54 €	473 930,53 €	459 939,14 €	2 453 198,21 €	2 714 940,68 €
TOTAUX	1 979 267,68 €	2 396 546,29 €	473 930,53 €	641 023,16 €	2 453 198,21 €	3 037 569,45 €
Résultats de clôture	-	417 278,61 €	-	167 092,63 €	-	584 371,24 €
Restes à réaliser	-	-	34 468,12 €	80 595,00 €	34 468,12 €	80 595,00 €
TOTAUX CUMULÉS	1 979 267,68 €	2 396 546,29 €	508 398,65 €	721 618,16 €	2 487 666,33 €	3 118 164,45 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	417 278,61 €	-	213 219,51 €	-	630 498,12 €

RECETTES 2017



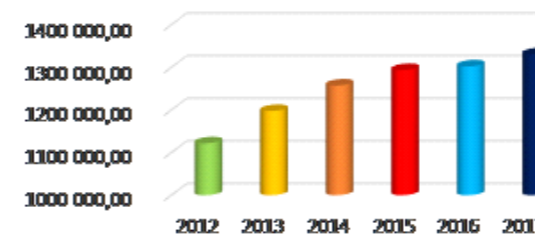
DÉPENSES 2017



LES TAXES COMMUNALES 2017

L'évolution des taxes pour ces dernières années est la suivante.

Evolution de la fiscalité



Le produit de la fiscalité a augmenté de 5,7% entre 2014 et 2017.

Les taux d'imposition votés par la commune sont identiques depuis 2014 à savoir TH (taxe d'habitation) 10,85%, TFB (taxe foncière bâti) 23,18%, TFNB (taxe foncière non bâti) 81%.

Ce qui a changé, ce sont les bases d'imposition données par l'État qui ont évolué, expliquant la hausse entre 2014 et 2017.

A compter de 2018, certains foyers vont être exonérés de la taxe d'habitation. Cette exonération va être progressive afin d'être totale en 2020 soit une exonération de 30% la première année.

Sur Cosnac, cela représente 725 nouveaux foyers exonérés sur les 1200 foyers existants soit en 2020, en rajoutant les 132 foyers déjà exonérés, un pourcentage de 71,72%.

Attention, l'exonération de la taxe d'habitation ne concerne que la part communale, elle ne dispense pas de la redevance audiovisuelle.

> CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

LE BUDGET 2018

Le budget prévisionnel est de 3 027 069,64€ pour 2018, pour un montant de 3 047 483,77€ en 2017 (voir tableau suivant).

Une des causes de la baisse du budget de fonctionnement est la poursuite de la baisse des dotations qui se cumule avec des baisses des aides comme les contrats aidés.

Les principaux travaux prévus au budget 2018 :

Les principaux travaux prévus sont sous réserve de l'accord des subventions

- VC2 - Route des étangs
- VC26 - Le Blanchet - Le Gava
- VC35 - Riaume
- VC31 - Chemin des Baradelles
- Village de Bleyzat (Assainissement des eaux usées pris en charge par l'Agglomération de Brive, enfouissement des réseaux secs et réparation du réseau pluvial)
- VC3 - Route du Saule (poursuite de l'étude)
- Menuiseries de la mairie
- Alarme incendie (ALSH)
- Réfection éclairage lotissement des bouleaux
- Étude globale des écoles
- Plancher de scène
- Tracteur et accessoires divers liés à la charte « zéro pesticides »
- Révision du PLU
- Extension du cimetière

L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

En 2018, 2 emprunts vont se terminer :

- un emprunt datant de 2006 d'un montant de 200 000 €

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget	2 241 009,61 €	2 123 731,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
Résultat reporté	-	117 278,61 €
TOTAL	2 241 009,61 €	2 241 009,61 €
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget	751 591,91 €	538 372,40 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	34 468,12 €	80 595,00 €
Résultat reporté	-	167 092,63 €
TOTAL	786 060,03 €	786 060,03 €
TOTAL DU BUDGET	3 027 069,03 €	3 027 069,03 €

• un emprunt de 2015 pour financement FCT-VA d'un montant de 44 000 €
En 2017, 1 emprunt s'est terminé :
• un emprunt datant de 2002 de travaux de voirie
Cette année les charges d'emprunt ont été de 228 548,79 € pour le capital et 54 503,58 € pour les intérêts.

La charge par habitant

Sur la dette totale : 744 € (le capital restant dû au 31/12/2017 est de 2 267 249,56 € pour 3 047 habitants)

Sur les remboursements d'emprunts de l'année 2017 : 92,89 € (228 548,79 € remboursés en capital et 54 503,58 € en intérêts pour 3 047 habitants)

Les charges financières devraient baisser de

- 11 505,82 € en 2018
- 53 653,86 € en 2019
- 4 022,08 € en 2020

Au cours de l'année 2017, aucun emprunt n'a été contracté.

Corinne FERLAND
Adjointe aux finances

> SUITE DU CONSEIL MUNICIPAL

> 6 AVRIL 2018

FINANCES

• **Participation financière à la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze**

La participation financière demandée à la commune de Cosnac, adhérente à cette fédération, s'élève à 7 223€ pour l'année 2018.

Voté à l'unanimité.

• **Adhésion 2018 au caue (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement)**

La commune de Cosnac adhère à ce service départemental qui l'aide dans ses opérations foncières (achat et vente de parcelles, étude de documents d'urbanisme...). Pour pouvoir bénéficier des services du CAUE, une participation financière de 500 € doit être versée.

> Voté à l'unanimité.

• **Participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac pour l'année 2017-2018.**

La participation scolaire à demander aux communes de résidence pour les enfants scolarisés à Cosnac tient compte exclusive-

ment des frais de fonctionnement auxquels il y a lieu d'ajouter les charges de personnel.

Pour l'année scolaire 2017-2018, la participation à demander aux communes de résidence est fixée à :

- 1 855,84 € par enfant en maternelle et 435,98 € par enfant en élémentaire.

> Voté à l'unanimité.

• **Tarifs des camps, mini-séjours et stage d'été 2018 à l'espace municipal Adrien Teyssandier.**

Dans le cadre des activités du centre de loisirs de l'Espace Municipal Adrien Teyssandier,

> CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

il s'avère nécessaire de proposer des tarifs pour les activités « camp » mini-séjour et stage pour l'été 2018.

> Voté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• **Renouvellement de la convention de mise en place d'un service commun ADS entre la commune et la communauté d'agglomération du bassin de brive.**

Suite au désengagement des services de l'État en 2015, la CABB a proposé la création d'un service commun payant à l'acte réalisé. Ce service a pour mission l'instruction des autorisations du droit des sols. Cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler et d'en modifier l'article 3 concernant les modalités de règlement.

> Voté à l'unanimité.

• **Aménagement d'une aire de retournement à « puy dely » 19360 – cosnac – acquisition et classement dans la voie communale.**

Dans le cadre du projet d'aménagement du chemin rural de Puy Dely, la commune envisage la réalisation d'une aire de retournement afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour, notamment les services de secours et les services publics. Pour ce faire, il convient d'acquérir des portions de parcelles. Les propriétaires concernés ont accepté de céder à la commune ces parcelles au prix de 0,50 € le m² sous réserve que la commune prenne à sa charge les frais. Afin de réduire ces frais, il est proposé d'employer la procédure de l'acte authentique qui sera rédigé par les services administratifs en collaboration avec l'agglo.

En conséquence, la surface de la voirie communale sera augmentée de 130 m².

> Voté à l'unanimité.

• **Recrutement d'emplois saisonniers.**

Il est nécessaire de prévoir des recrutements d'emplois saisonniers pour la période estivale pour les services techniques et entretien.

> Voté à l'unanimité.

• **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.**

Dans le cadre des avancements de grade, il convient de délibérer sur le taux applicable à chaque grade pour déterminer le nombre maximum d'agents qui peuvent être promus.

> Voté à l'unanimité.

• **Avis sur le projet d'arrêt du PLU de la commune de Turenne.**

La commune de Turenne a prescrit l'élaboration d'un PLU et le conseil municipal a prononcé l'arrêt de ce projet. Conformément à la réglementation, la commune de Cosnac, limitrophe de cette commune, a été associée à diverses réunions et le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet d'arrêt de ce PLU.

Adopté à la majorité – 2 abstentions

> 16 MAI 2018

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• **Attribution du marché à bons de commandes pour travaux de voirie communale.**

Le marché à bons de commandes pour travaux de voirie ayant pris fin le 31 décembre 2017, la commune a lancé un nouveau marché pour une période d'un an, renouvelable 3 fois. Ce marché a été lancé selon une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sans minimum, ni maximum. Cinq entreprises ont répondu à ce marché. Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS sud-ouest pour un montant de 112 070 € HT.

> Voté à l'unanimité.

• **Convention avec l'agglo de Brive pour l'extension du réseau d'eaux usées, de reprise du réseau d'eau potable et de pose d'un réseau d'eaux pluviales au lieu-dit « Bleyzat ».**

Dans le cadre de son programme Pluriannuel d'Investissement, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a programmé en 2018 des travaux de raccordement du village de « Bleyzat » au réseau d'assainissement collectif et de reprise du réseau d'eau potable. La commune va poser un réseau d'eaux pluviales et souhaite que ces travaux soient intégrés dans le marché de travaux d'assainissement de la CABB. Cependant les investissements relatifs à la compétence « pluviale » doivent être pris en charge par la commune. Il convient donc d'établir une convention ayant pour objet de régler les modalités d'exécution et de financement de ces travaux. Le remboursement à la charge de la commune est évalué à 19 615 € HT.

> Voté à l'unanimité.

• **Avis sur la démarche et la procédure mises en place sur la commune de Cosnac dans le cadre de l'élagage.**

Suite à l'arrêté municipal permanent du 7 mars 2018 portant obligation d'élagage, il est nécessaire de faire respecter l'entretien des plantations bordant les routes, voies et chemins de la commune afin de préserver la commodité de passage, l'entretien du réseau routier et prévenir les accidents. C'est aussi un impératif en préparation des travaux de déploiement du projet « 100% fibre 2020 ».

Monsieur le Maire a rappelé l'article 116-2 du code de la voirie routière qui stipule qu'est puni d'amende le fait de laisser, sans autorisation, croître des plantations à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier et a insisté sur le fait que tout doit se dérouler dans le respect du PLU.

Les propriétaires concernés devront se positionner avant le 15 juillet 2018 sur le mode opératoire choisi et sont invités à procéder à ces travaux et à l'enlèvement des bois avant le 31 DÉCEMBRE 2018.

> Adopté à la majorité – 1 vote contre et 1 abstention

• **Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité**

Suite à l'arrêt d'un agent d'entretien, il convient de recruter un agent contractuel pour une durée de travail de 24 heures hebdomadaires.

> Voté à l'unanimité.

> 23 JUIN 2018

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

• **Attribution du marché n° 2018-19063-01 « études pour la révision générale du plan local d'urbanisme.**

Suite à la délibération du conseil Municipal du 7 avril 2017 prescrivant la révision générale du PLU, Monsieur le Maire a lancé une consultation pour choisir un cabinet d'études pour l'assistance, le conseil et les études liées à cette révision. Le 30 mars 2018, les membres de la commission urbanisme ont participé à l'ouverture des plis et le 7 juin leur a été présenté le rapport d'analyse des offres afin de faire une proposition de choix de candidat.

Après proposition de ce rapport, il est proposé d'attribuer le marché au groupement EURL AMN Conseils/La Motrice Paysage et Urbanisme/ ELEMENT 5 pour un montant de 30 900 € HT pour la tranche ferme et 3 800 € HT pour la tranche optionnelle.

> Voté à l'unanimité. Pour des raisons personnelles, Mme FERLAND n'a pas pris part au vote.

> CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

• Avis sur le plan de prévention du risque naturel inondation (PPRI) corréze et affluents du bassin de Brive-la-gaillarde.

Un nouveau PPRI est en cours d'élaboration, son périmètre est étendu aux affluents principaux de la Corrèze sur le bassin de Brive. La commune est concernée sur 3 secteurs : Pont du Cayre, Reynagnuet-Précitol et Pont du Paysse. Il est proposé d'émettre un avis favorable à ce projet.

> Avis favorable à l'unanimité

FINANCES

Création d'une régie de recettes – espace municipal Adrien Teyssandier – secteur jeunes.

Dans le cadre des manifestations organisées par le secteur jeunes de l'Espace Municipal Adrien Teyssandier, il est indispensable de créer une régie de recette municipale afin de permettre l'encaissement des ventes de produits alimentaires, boissons et autres.

> Voté à l'unanimité.

Prestation de service de la CABB pour la production des données et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le règlement européen 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » entré en vigueur le 25 mai dernier, apporte de nombreuses modifications en matière de sécu-

rité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive qui dispose d'une Direction des Usages Numériques propose de mettre à disposition son futur Délégué à la Protection des Données. Cette mutualisation prendrait la forme d'une prestation de services avec une contribution financière de 45€ par poste informatique par an.

> Adopté à la majorité - 2 abstentions

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> APPEL AUX COSNACOIS

Suite à la période de canicule, qui a eu lieu cet été, la mairie a besoin d'actualiser sa liste des personnes à contacter en cas de conditions météorologiques difficiles ou autres cas (coupures d'électricité de longue durée, coupure d'eau...). A travers cet article, nous demandons aux personnes qui le sou-

haitent (personne seule, isolée, malade, dépendant de matériel médical nécessitant un branchement électrique...) de se manifester auprès de la mairie pour figurer sur cette liste qui nous permettra de prendre contact avec vous pour s'assurer que tout va bien ou vous aider.

Donc n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie :

05 55 92 81 70

Karine MARTIN

1^{ère} adjointe au maire

> CONVENTION AVEC LA CHAPELLE AUX BROCS

Il y a quelques temps déjà, je vous faisais savoir que notre commune avait signé avec la commune de la Chapelle aux Brocs une convention qui permet aux Chellois de participer aux activités du Centre Municipal Adrien Teyssandier et au Centre de Loisirs en bénéficiant des tarifs Cosnacais.

Il ressort du bilan effectué, un an après la signature de cette convention, que peu de Chellois se sont inscrits durant cette période.

Il est donc nécessaire d'améliorer la communication.

Une réunion de concertation entre nos deux communes a eu lieu et nous avons souhaité poursuivre cette convention en veillant aux évolutions.

Karine MARTIN

1^{ère} adjointe au maire

> RENTRÉE SCOLAIRE

Lundi 3 septembre, nos enfants Cosnacais ont effectué une nouvelle rentrée scolaire, une première pour certains ! Le cartable tout beau, tout neuf et une journée ensoleillée ont permis de débiter une année sous de bons présages.

La municipalité souhaite une excellente rentrée aux 252 enfants (85 en maternelle et 167 en élémentaire) ainsi qu'aux équipes enseignantes (qui ne changent pas cette année) et aux ATSEM.

Une nouveauté pour la rentrée en maternelle : des enfants de toute petite section (2.5 ans)

vont pouvoir intégrer la maternelle. Cette année, 6 enfants vont compléter les effectifs.

Il est à noter qu'avant cette rentrée, nos équipes des services techniques (ménage et maintenance des locaux) ont œuvré tout l'été dans les locaux pour que tout soit prêt pour accueillir les enfants et les professeurs des écoles dans de bonnes conditions. Je souhaite, à travers cet article, remercier et mettre en valeur le travail de ces agents municipaux.

Chaque espace du groupe scolaire a été nettoyé et rangé. De nombreux travaux d'entretien ont été effectués. Entre autre des lu-

mières LED ont été installées dans la classe de Mme Magnaval (directrice de l'école élémentaire) après celle de Mme Iviglia (directrice de la maternelle) l'été dernier.

Je souhaite également remercier les parents qui ont inscrit leur(s) enfant(s) dans les délais auprès du Centre Municipal Adrien Teyssandier pour pouvoir fréquenter le restaurant scolaire et / ou la garderie. Cela permet également aux animatrices de préparer la rentrée dans un climat moins stressant. MERCI aux parents.

Karine MARTIN

Adjointe aux affaires scolaires

> BIBLIOTHÈQUE

En début d'année, je vous informais que des bénévoles avaient répondu présents pour maintenir ouverte la bibliothèque suite à une demande de formation de l'agent du patrimoine affecté à ce poste. Ces bénévoles ont été précieux et ont agi comme des professionnels pour conseiller les lecteurs dans leurs choix et répondre à leurs questions. GRAND MERCI À EUX car ils ont permis de maintenir des heures d'ouverture. Je profite de cet article pour faire un appel aux Cosnacais car trop peu d'entre nous fréquentent ce lieu qui pourtant pourrait évoluer.

Avec l'aide de certains bénévoles, les animations avec la maison de la petite enfance et le groupe scolaire ont pu être poursuivies et ont ainsi permis aux enfants de garder un contact avec les livres et d'apprécier la lecture.

Cette année, nous avons dû renouveler la convention entre la commune et la BDP (bibliothèque départementale de prêt).

Au vue du bilan, nous avons souhaité changer le statut de la bibliothèque :

désormais ce n'est plus une bibliothèque municipale mais un point lecture municipal.

Depuis peu, notre agent est revenue de sa formation mais la municipalité a souhaité pérenniser l'action des bénévoles qui ont fait un excellent travail et ont rendu un grand service à la population Cosnacaise.

Lors de la fête votive, la bibliothèque a été ouverte et vous avez pu admirer une exposition photos. Pour la journée du patrimoine certains bénévoles se sont également impliqués pour la visite du bourg.

Alors n'hésitez pas à aller à leur rencontre en vous rendant à la bibliothèque (point lecture) ouverte :

- mardi et mercredi de 16h 30 à 18h 30
- samedi de 10h à 12h.

Karine MARTIN

Adjointe aux affaires scolaires

> BOITES À LIRE



Les boîtes à lire installées depuis quelques mois, Place du Pouget et parking de l'école fonctionnent très bien. Vous êtes très nombreux à échanger divers ouvrages et ainsi donner une nouvelle vie à tous ces livres parfois oubliés dans un coin. Une visite hebdomadaire est faite afin de veiller au bon déroulement de ces échanges.

Colette COSTE

Adjointe chargée de la communication

> RESTAURANT SCOLAIRE ET LES PRODUCTEURS LOCAUX

Depuis de nombreuses années maintenant, Cosnac s'est engagée à favoriser de plus en plus le circuit court au restaurant scolaire.

C'est pourquoi, j'ai souhaité vous parler de certains producteurs dans cet article. Le contact entre notre équipe de cuisine et ces derniers est très favorable à une « meilleure » cuisine. En effet, ce rapprochement permet les échanges pour mieux connaître les besoins et les contraintes des uns et des autres (qualité du produit, quantité, produits de saison, livraisons, tarif...).

Monsieur MAUGEIN de la ferme du Bos de Saint-Chamant, producteur de lait de vache, a été le premier avec qui nous avons commencé cette aventure. Il nous livre essentiellement des yaourts nature ou aromatisé bio, fromage blanc ... Lors de la visite de son laboratoire j'ai été rassurée sur la qualité du produit lors de sa confection. J'ai pu également constater le respect que porte cet agriculteur à ses bêtes ainsi que l'amour de son métier. Ce producteur cherche sans cesse à se renouveler dans les produits proposés aux enfants et n'hésite pas à demander l'avis à notre cuisinier. Ceci

prouve la complémentarité qui s'est créée entre eux depuis plusieurs années de travail en commun. Il est à noter que nos petits Cosnacais raffolent de ces produits.

La GAEC Jubertie-Feix a été un des premiers producteurs à signer la convention entre la commune de Cosnac et la chambre d'agriculture. Ce producteur de viande porcine situé à Albignac a proposé au fur et à mesure des années, divers produits qui permettent à notre cuisinier de pouvoir diversifier ses menus. Notre cuisinier apprécie de travailler ces produits car selon ses dires la matière diminue peu à la cuisson et garde belle allure. Vous avez sûrement rencontré ce producteur qui met un point d'honneur à être présent à chaque marché de producteurs de pays à Cosnac.

Une convention a également été signée avec **Monsieur SOURZAC**, producteur de fraises à SIONIAC. Grâce à lui, nos enfants peuvent apprécier, en saison, d'avoir des fraises fraîches avec un bon goût sucré nécessitant peu de préparation.

La GAEC «Ferme des Pins» Mr ET Mme Faure, à Chartrier Ferrière, productrice de fro-

mage de brebis a rejoint la liste des signataires de cette convention. Les enfants ont pu apprécier « le Brebicou » petit fromage de brebis. Cette diversité de produits favorise une meilleure éducation nutritionnelle. Petite anecdote : il y a quelques années, des enfants du centre de loisirs ont pu visiter la ferme de cette productrice et le hasard a fait qu'ils ont assisté à la naissance d'un agneau. Cette expérience avait agréablement marqué ces enfants

Monsieur Mons, boulanger à Cosnac, fait parti de notre liste de circuit court. Les enfants apprécient ce bon pain traditionnel chaque jour.

Cette liste s'étoffe d'année en année, mais nous n'avons pas assez de recul pour vous en parler ce jour.

Je remercie à travers cet article notre chef de cuisine Denis et son second, Sébastien, qui permettent cette collaboration et mettent un point d'honneur à préparer de bons repas pour satisfaire les commensaux, petits et grands.

Karine MARTIN

Adjointe aux affaires scolaires

> SERVICES TECHNIQUES

EQUIPEMENT

Face à la réglementation sur l'interdiction des produits phytosanitaires, à la gestion différenciée des espaces verts, la municipalité s'est équipée de nouveaux matériels. Dans le cadre de la préservation de la qualité de l'eau dans les nappes phréatiques entre autre, Adour Garonne pouvait venir en aide financière aux communes qui présentaient un dossier solidement étayé et argumenté. C'est ainsi que notre commune s'est équipée d'une brosse de désherbage et d'un réciprocatrice à batterie d'une autonomie de 8 heures (débroussailluse à main) pour intervenir entre les voitures en stationnement sans risque de projection et diminuant fortement les nuisances sonores.

• d'une cellule à conducteur marchant de grosse puissance avec une balayeuse, une herse rotative, une brosse à bordure.

• d'une nouvelle tondeuse autoportée en remplacement de la précédente, cette machine, à 4 roues motrices, permet d'apporter davantage de sécurité, d'avoir le choix de ne pas ramasser et d'optimiser le temps de travail. D'autre matériel est prévu et sera présenté lors de la prochaine parution.



Cellule à conducteur marchant équipée de sa balayeuse

TRAVAUX DE VOIRIE

La société COLAS, nouvelle entreprise retenue sur le marché routier, a bien avancé sur le programme 2018. Cette année ce sont 3,500km qui seront revêtus sur divers points de notre territoire.

Route du gava : enrobé à froid.

Route de Riaume : enrobé à froid

Route des étangs : Grave émulsion/enduit bicouche

Chemin des Baradelles : émulsion /enduit bicouche.

Puy Delly + aire de retournement : Enrobé à chaud.



Le Gava Avant/Après



Route des Étangs

PETIT PATRIMOINE

Nous continuons notre action dans la mesure de nos moyens sur la réhabilitation du petit patrimoine.

Sous l'impulsion de l'association des 2M (Maranzat, Malepeyre) c'est le lavoir du quartier qui a retrouvé une seconde jeunesse. Cet ouvrage servait jadis au lavage du linge, parfois d'abreuvoir pour les vaches l'hiver lorsque les bêtes séjournaient à l'étable. Cet ouvrage privé, a été rétrocédé au domaine communal il y a quelques années.



Le lavoir en cours de travaux

TERRAIN DE SPORT

Cette année nous avons fait le défeutrage, décompactage et regarnissage des deux terrains de sport. La remise en service de l'arrosage en juin a permis de tenir l'engazonnement en très bon état. Les tontes sont réalisées normalement sur l'ensemble des espaces.

ENSEMBLE SCOLAIRE

Lors des vacances scolaires, c'est le moment d'intervenir pour un entretien plus appuyé.

Nous avons renouvelé l'éclairage d'une classe élémentaire avec des blocs équipés d'ampoules LED. L'assainissement a été nettoyé, les aires de jeux et terrain de sport scolaire remis à niveau, les espaces verts tondus. Tout était prêt pour la rentrée.

ÉLAGAGE

Merci à tous ceux qui ont retourné le questionnaire à la mairie. Certains d'entre vous ont d'ailleurs déjà commencé l'élagage. Pour les personnes qui ont choisi d'adhérer à une commande groupée, la commune les a mis en relation avec le collectif AGIRR (Arboristes Grimpeurs pour des Interventions Respectueuses et Raisonnées) « groupement d'élagueurs professionnels ». Durant le mois de septembre le collectif a procédé au chiffrage de chaque parcelle et rentrera ensuite en contact avec les propriétaires concernés afin de réaliser les travaux d'ici la fin de l'année 2018.

Pour les propriétaires n'ayant toujours pas répondu à la mairie, il est encore temps de le faire, même si vous avez déjà réalisé les travaux, afin de clôturer votre dossier.

Faute de réalisation des travaux ou de réponse de votre part, une lettre de mise en demeure vous sera adressée.

Nous vous rappelons que la mairie met à disposition ses services pour vous conseiller si besoin.

Nous sommes tous concernés quand il est question de sécurité, d'entretien de notre bien, de respect du voisinage, de protéger les ouvrages publics.

André LAFFAIRE

Adjoint chargé des infrastructures, voirie et réseaux

> RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 7 avril 2017, le conseil municipal a voté la révision générale du PLU et a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation pour choisir un bureau d'études pour l'assistance, le conseil et les études liées à la révision générale.

Une consultation a été lancée le 19 février 2018 : 8 dossiers ont été déposés.

Sur proposition de la commission urbanisme, après présentation du rapport d'analyse des offres, il a été proposé au conseil municipal du 23 juin d'attribuer le marché au groupement

EURL AMN Conseils/La Motrice Paysage et Urbanisme/ELEMENT 5.

Guillaume PELISSIER

Adjoint en charge de l'urbanisme

> TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À BLEYZAT

LE 23 AOÛT A EU LIEU LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION DE BLEYZAT

21 foyers concernés par les travaux ont reçu l'invitation dans leur boîte aux lettres, une quinzaine de personnes a répondu présent.

Cette réunion prise à l'initiative de l'agglo de Brive regroupait les différentes entreprises qui vont intervenir sur le chantier à savoir :

• Travaux d'eau et d'assainissement

> Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

> Maître d'œuvre : Naldeo

> Entreprise: Miane et Vinatier

• Travaux réseaux secs

> Maîtrise d'ouvrage : FDEE Corrèze – SIE de Brive

> Maître d'œuvre : Dejante Energies Sud-Ouest

> Entreprises: Miane et Vinatier / EPEG

LE PROJET COMPREND :

1. Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Assainissement :

Création du réseau de collecte des eaux usées
1 Poste de relevage collectif

380 mètres linéaires de réseau gravitaire, 650 mètres linéaires de réseau de refoulement

17 branchements particuliers

Montant des travaux : 187 089,20 €HT

Eaux pluviales (convention CABB/commune) :

Création de 83 mètres linéaires de réseaux

Montant des travaux : 15 898,50 €HT

Ce réseau d'eaux pluviales à la charge de la commune a fait l'objet d'une convention avec l'agglo de Brive qui assurera la maîtrise d'ouvrage pour refacturer par la suite à la commune.

Eau potable :

Reprise de 90 mètres linéaires de réseau et pose d'une noue sur 100 mètres linéaires

Montant des travaux: 8 137,00 € HT

2. Pour la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze – SIE de Brive

Electricité :

Enfouissement du réseau existant

430 mètres linéaires de réseau, 230 mètres linéaires de branchements

20 branchements particuliers

Montant des travaux : 90 000 € HT

Réseau de télécommunication :

Pose du génie civil pour enfouissement de 540 mètres linéaires de réseaux par Orange

Montant des travaux : 22 000 € TTC (50% à la charge de la commune)

Eclairage public :

Enfouissement de 270 mètres linéaires de réseaux et pose de 5 candélabres LED

Montant des travaux : 12 000 € HT (50% à la charge de la commune)

Le projet d'un coût total de 335 000 € environ prévoit le raccordement en eaux usées de 17 habitations, la réfection du réseau d'eaux pluviales et l'enfouissement des réseaux électricité, téléphonie et éclairage public.

IMPORTANT :

Le raccordement est obligatoire dans les 2 ans qui suivent l'achèvement des travaux, la taxe d'assainissement est due l'année suivant l'achèvement des travaux (fonction du volume consommé : 1,048€ HT (hors redevance AE pour un volume de 120 m³) (montant annuellement actualisé)).

L'Agglo de Brive prend en charge les travaux sur la partie « Domaine Public ».

Les particuliers ont à leur charge le raccordement entre la sortie de leur habitation et

la boîte de branchement posée dans le cadre des travaux.

Depuis le 1er janvier 2013, chaque habitation raccordée au réseau public d'assainissement est redevable de la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif).

- Pour les constructions neuves : 2000 €
- Pour les constructions existantes : 1000 €

DÉROULEMENT DES TRAVAUX :

Circulation : pendant les travaux dans le cœur du village la circulation sera impossible pendant les horaires de travail (7h30 – 17h30) elle sera rétablie chaque soir et chaque week-end.

DÉLAIS :

Préparation 1 mois : septembre 2018
Exécution à partir du 01/10/2018
10 semaines de travaux (partie Agglo de Brive)

Accès aux habitations : à minima les accès pédestres aux habitations seront maintenus à tout moment. L'entreprise informera régulièrement les riverains des perturbations à venir.

Les travaux démarreront côté poste de refoulement vers la RD.

Corinne FERLAND

Adjointe

> CIMETIÈRE

Nous vous rappelons, qu'en raison de la procédure d'état d'abandon mise en place en novembre 2017, certaines concessions privées dans le cimetière 1 ne peuvent être entretenues par les services municipaux.

> CENTRE MUNICIPAL ADIEN TEYSSANDIER

SÉJOUR A.L.S.H – VACANCES D'ÉTÉ 2018
C'est sous un magnifique soleil que se sont déroulées les vacances au Centre de Loisirs de Cosnac.

Grâce au professionnalisme de l'équipe d'animation et des intervenants, les enfants ont bénéficié cet été de nombreuses activités telles que, en juillet : escalade, bivouac dans les arbres, atelier d'équilibre, canoë, paddle, courses d'orientation, cuisine, jardinage, escape game, un camp de 5 jours et 4 nuits à Marcillac.

Quant au séjour d'Août, les enfants ont pu participer à différents stages : équitation, photos, cirque et apprécier des nuits de camping sur la commune, un camp « multisports » à Rouffiac, des sorties « baignade » un spectacle équestre à Rocamadour et de nombreuses autres activités.

Des moments conviviaux sous forme de goûter avec les familles et les élus ont ponctué ces 2 mois.

INFOS PRATIQUES :

L'équipe d'animation accueille les enfants de 3 à 17 ans en journée ou ½ journée (avec ou sans repas)

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires.

Des plannings d'activités sont établis par tranches d'âges en fonction des besoins et du rythme des enfants.

Le thème des mercredis, sur l'année 2018-2019 sera dirigé vers diverses actions citoyennes.



Camp de Marcillac en juillet



Camp de Rouffiac en août

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
vous pouvez contacter le secrétariat
de l'Espace municipal
A. TEYSSANDIER au 05.55.92.82.97
ou centerteyssandier@commune-cosnac.fr

> CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ

Samedi 9 juin, Gérard SOLER Maire de Cosnac et les élus municipaux ont accueilli dans la salle du conseil municipal les jeunes Cosnacais(es) qui venaient d'avoir 18 ans et leurs parents qui les accompagnaient.

Lors de cette cérémonie citoyenne, Monsieur le Maire leur a remis « le livret citoyen » avec leur première carte électorale.

Cette cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Colette COSTE

Adjointe à la communication



> VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Après avoir obtenu l'année dernière le 1^{er} prix départemental, dans le cadre de la labellisation des villes et villages fleuris, la commune a eu l'honneur d'accueillir le jury régional qui délibérera début 2019. Cette démarche émane de tous les travaux d'aménagement du bourg et des nouveaux modes de gestion favorisant les économies d'énergie et conformément aux réglementations concernant les nouvelles normes environnementales. Ce label mettra en lumière l'investissement fait par le milieu associatif, les agents communaux ainsi que les riverains actifs dans chaque quartier et permettant ainsi une qualité de vie au quotidien.



> COMITÉ DES FETES

Le samedi soir vous avez été nombreux à débiter la soirée en venant déguster une assiette de charcuterie gourmande avant de vous lancer sur la piste de danse animée par Show Fiesta. Le feu d'artifice, offert par la municipalité, a été tiré dans un nouveau cadre, le magnifique parc du château et suivi d'une tombola gratuite (50 gagnants)...

Dimanche, vide grenier où public et exposants étaient au rendez-vous. L'exposition de photos à la bibliothèque et les portes ouvertes du Centre Municipal Adrien Teyssandier ont été très fréquentées et appréciées et le mur d'escalade gratuit offert par le Comité des Fêtes a été toujours occupé, pour la plus grande joie des enfants et des parents.

CONCLUSION : Une fête votive réussie et chaleureuse et un public très nombreux.

PROCHAINES MANIFESTATIONS :

- > 6 OCTOBRE : Théâtre (entrée gratuite)
- > 21 DECEMBRE : Dégustation d'huîtres
- > 31 DECEMBRE : Réveillon



Feu d'artifice

Les Cabecours



> **CLUB DE DANSE**

Depuis 1994 le CLUB de DANSE De COSNAC, a pour objectif d'enseigner et promouvoir toutes les danses de Salon, danses dites Populaires ou danses de Bal.

La danse est une Activité Divertissante, Attrayante et qui associe : Plaisir et maintien en forme.

L'ensemble de nos cours sont collectifs et toujours abordés de façon simple et ludique par un professeur qualifié.

Tout le monde peut apprendre facilement, grâce à un programme évolutif et progressif, dans une ambiance chaleureuse, décontractée et conviviale.

Notre nouvelle saison 2018/2019 a commencé depuis le 3 septembre dernier.

Les inscriptions sont toujours possibles jusqu'au 15 Novembre 2018.

Voici nos cours hebdomadaires :

DANSES DE SALON

Valse, Tango, Pasodoble, Cha Cha Cha, Rumba, Baïon, Boston, Java, Samba, Mambo etc... mais aussi : Rock'n Roll, Jive, Salsa, Bachata, Merengue, le Quickstep, West Coast Swing, etc...

Débutants : Lundi de 19h30 à 20h30 + demi-heure de mise en pratique

Intermédiaires : Mardi de 20h à 21h

Avancés : Mardi de 21h15 à 22h15

LES DANSES RECREATIVES ET DE LOISIRS

Jeudis soir de 20h à 21h

Les Danses Récréatives et de Loisirs : sont des danses en Ligne, qui se dansent en Solo, sur toutes les musiques habituelles des danses de salon.

LE TANGO ARGENTIN

Chaque Samedi de : 9h à 12h

Pour participer activement à l'animation de la commune, le Club de danse va proposer, à partir du début 2019, deux stages de danse ouvert à tout public et qui se dérouleront dans la salle polyvalente.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : 06 10 83 72 75



Danseuses et Danseurs lors du spectacle dansant à Cosnac

> **QUESTIONS POUR UN CHAMPION**

Le samedi 10 novembre prochain, le Club Questions pour un Champion de Cosnac renouvellera son tournoi annuel en sa 15^e édition à la Salle Polyvalente de Cosnac.

Ce tournoi est ouvert à tous et les inscriptions à partir de 8h30 moyennant un coût de 7€ et,

pour ceux qui le souhaitent 17€ pour le repas de midi.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Pierre BERTHEOL au 06 32 63 96 20

Daniel LAURENT au 06 81 30 04 47

En attendant, vous pouvez toujours venir tester vos connaissances le mardi à partir de 14h et le vendredi 17h30 à la bibliothèque de Cosnac et le mardi à partir de 17h30 au CCS de Tulle.

> **ASSOCIATION CYCLISTE COSNAC**

L'association cycliste Cosnac VTT organise des sorties en VTT et VTT électriques les dimanches matin.

Les départs ont lieu généralement du local de l'association entre 8h et 9h suivant les saisons.

Jusqu'au mois de novembre départ à 8h et ensuite pour les mois de décembre, janvier et février les départs sont généralement fixés à 9h suivant bien sûr les conditions météo.

Un site internet a été créé et mis en place à l'adresse suivante : acc-cosnac.clubeo.com

Pour tous renseignements prendre contact avec le coordinateur des sorties Christian Lau-mond au téléphone : **06 88 04 07 87**

L'association détient deux vtt électriques qui peuvent être prêtés le temps d'une sortie.



Sortie du dimanche à « L'œil de l'Adou »

> **COSNAC FOOTBALL CLUB**

Un vent de fraîcheur souffle sur la saison 2018-2019 qui s'annonce déjà captivante grâce à l'effet coupe du monde.

En effet, une nouvelle équipe compose le bureau du FC Cosnac ; le président Denis CHAMPAGNAC est épaulé par le vice-président Stéphane TARIF et aussi entouré de la secrétaire Marion SOUSTRE et de la trésorière Marie Laure THIERS.

Tous nos petits footballeurs auront à cœur de suivre l'exemple de nos champions du monde.

L'école de foot sera gérée par Christophe BOUROTTE et Rémi LARRIBE.

Pour les séniors, il y a toujours 2 équipes en place. L'équipe A, qui s'est maintenue en deuxième division, est entraînée par Stéphane TARIF aidé de son staff et l'équipe B, qui est montée en troisième division, est coachée par Lionel BLIN et ABOU.

Le traditionnel loto du foot de Cosnac se déroulera le samedi 1^{er} décembre 2018 : n'oubliez pas de le marquer sur vos calen-

driers que nous passerons vous distribuer...

Nous vous attendons nombreux tous les week-ends pour encourager nos petits et grands footballeurs autour du stade : les samedis pour nos équipes de l'école de foot, des U7 aux U17, et les dimanches pour nos séniors.

Suivez toutes nos aventures sur Facebook. Sportivement.

Denis CHAMPAGNAC, président du FC Cosnac

> **JECLAT**

LA RENTRÉE SPORTIVE DU JECLAT

A ce jour la rentrée sportive du club J.E.C.L.A.T. est effectuée depuis le 10 septembre mais il n'est pas trop tard pour de bonnes résolutions.

Nous serions heureux de vous accueillir pour cette nouvelle saison sportive 2018-2019.

Les activités sont nombreuses : Gymnastique Volontaire adultes, enfants et seniors, école de judo, Taekwondo adultes et adolescents. Dans une salle équipée d'un tatami fixe et richement dotée en matériel adapté à chaque activité nous vous invitons à nous rejoindre au dojo place de la mairie.

Nos cinq enseignants diplômés vous renseigneront et vous proposeront d'essayer gratuitement deux cours de l'activité de votre choix. Les cours sont ludiques, différents, utilisant de nombreux matériels.

Renseignements : 06 18 71 09 81



Gymnastique



Judo



Taekwondo

> SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

La Société Communale de Chasse a tenu son assemblée générale post saison 2018/2019

L'assemblée générale de la société communale de chasse s'est réunie le 25 août 2018, au local mis à disposition par la mairie, en présence de Mr le Maire et son adjoint en charge des associations. Ces derniers ont salué la bonne relation avec la mairie et remercié les chasseurs pour le bon entretien permanent du local et l'activité associative qu'ils animent pour la commune, soulignant le côté vivant et sérieux de la société communale.

Le rapport moral présenté par Laurent CAYRE, président, et celui financier présenté par Jacques COSTE, trésorier, ont été validés à l'unanimité.

Les effectifs sont stables, le prix des cartes est maintenu à 25 euros (disponibles auprès du Président ou du secrétaire). La carte est associée à un exemplaire contre signé du règlement intérieur qui consigne les règles de sécurité et aussi de courtoisie et respect.

La régulation des nuisibles sans prédateur, qui portent préjudice à la faune sauvage et aux petits animaux domestiques, est une tâche demandée aux chasseurs pour laquelle le contact étroit avec la mairie est nécessaire.

D'une manière générale, la régulation est un besoin local, singulièrement sur du gros gibier en prolifération comme le sanglier qui cause des dégâts importants. Les battues débuteront le 9 septembre.

Deux lâchers de petit gibier à plume auront lieu dans la saison.

L'A G s'est félicitée du succès des deux initiatives repas publics organisés cette année, et a décidé de renouveler au même niveau en 2019.

Le bureau a été reconduit à l'unanimité dans son mandat.

La soirée s'est poursuivie par un apéritif/grillades avec les propriétaires de parcelles dont la fréquentation est autorisée aux chasseurs, invités : initiative sympathique et innovante, appréciée des participants et saluée par M le maire et son adjoint.

> SIRTOM DE LA RÉGION DE BRIVE

LANCEMENT D'UNE VASTE ENQUÊTE DE SATISFACTION !

Après une quinzaine d'années de changement dans les modalités de collecte pour se mettre en conformité avec les différentes prescriptions nationales, le Sirtom de la Région de Brive souhaite s'assurer de l'adéquation du service rendu avec les attentes des usagers, des élus et de ses agents.

Dans ce cadre, un cabinet spécialisé, **New Deal**, a été sélectionné pour réaliser un ensemble d'études afin de recueillir votre res-

senti par rapport aux différentes prestations proposées (collectes, déchèteries, tri, etc...).

Les résultats de ces études vont permettre de dégager des pistes d'amélioration, ainsi qu'une meilleure mise en œuvre du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets qui va être présenté, le 11 juillet prochain, à Bordeaux.

Aussi, les habitants et entreprises du territoire sont susceptibles d'être contactés par

téléphone, soit pour participer à une réunion d'échange début septembre, soit pour répondre à un questionnaire courant novembre. Leurs réponses seront strictement confidentielles et viendront alimenter la réflexion sur l'évolution des services et des actions de communication du syndicat.

Merci de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux représentants du cabinet New Deal!

> AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

L'obtention du permis de conduire est une étape souvent essentielle dans l'apprentissage de l'autonomie de nos jeunes concitoyens.

Depuis juillet 2017, la Région Nouvelle Aquitaine a renforcé son dispositif d'accompagnement au permis de conduire avec une attention particulière pour les jeunes les plus précaires engagés dans un parcours d'insertion professionnelle.

C'est ainsi, que sous conditions de ressources, **les jeunes de 17 à 25 ans** peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de **400 € à 1 200 €** pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du règlement d'intervention en vigueur et dont vous pourrez prendre connaissance sur :

aidepermisdeconduire.fr

L'Histoire de nos villages

ÉPISODE 14

REGNAC

Regnac fait partie des plus vieux villages de Cosnac. Des archéologues y ont relevé la présence d'un dolmen en grès blanc datant du néolithique (entre 5 000 et 3 000 ans AJC).

En l'année 1190 le cartulaire de l'abbaye d'Uzerche cite déjà un « **Stephani de Rinac** » en compagnie de « Bernardus Maranzac et Petrus Malapeira ». Nous sommes bien à Cosnac.

En 1321, Geraud de Malemort vend à Guillaume de Cosnac ses droits sur une terre située « près **l'aiguille de Rignac** » (borne matérialisant une limite de propriété).

À l'origine de Regnac que l'on trouve écrit aussi Rignac, Rinihac, Regnat, Reignac, Reyniac, M Villoutreix voit une formation latine à partir du nom d'homme « Rinnius ».

De 1625 à 1643 on dénombre à Regnac 28 baptêmes dont 11 Rignac, (logique !), 4 Delpy, 4 Miginiac, et Meyssignac, 2 Auger.

En 1823 « Reynac » est un gros village de 7 maisons. Rivet, un riche Briviste est le propriétaire de cinq d'entre elles. Jean Conche et Jean Maisonnave tous deux de Regnac en ont une chacun. On trouve aussi granges, étables, un fournil, un four et un séchoir.

En 1906 les Gillet métayers, les Mas propriétaires exploitants et les Puybaret fermiers occupent les 3 maisons de Regnac.

Regnaguet. Regnac a donné naissance à son petit frère Reygnaguet (comme Bessac a donné naissance à Bessaguet ?), soit « le petit Regnac » en occitan.

Le contrat de 1321 dont il vient d'être fait mention énumère les rentes dues par les « **hommes de Rignaguet** ».

En 1823, autour du four communal, on trouve quatre maisons. Une appartient à Rivet de Brive. Les autres à Jean Lajoinie (deux maisons) et Michel Lacoste de Regnaguet.

Deux familles de fermiers, les Calore et les Jouvot occupent les deux maisons de Regnaguet en 1906.

Des granges ovalaires à Cosnac! Ces granges typiques des confins du Limousin et de la Dordogne, étaient encore au nombre de 1000 dans les années 1850 (on peut en voir une, magnifiquement restaurée, à Saint Eloy les Tuileries). A Cosnac il y en avait une en 1823 à Regnaguet (parcelle 241) appartenant à Jean Lajoinie, c'était la plus grande. Une autre plus petite à Regnac (parcelle 294). Une troisième à La Vedrenne. Ne subsiste que leur plan sur le cadastre de 1823.

Une gare à Cosnac ? Au fond de la « route de la Barrière » au départ de Regnac on arrive aujourd'hui à la voie ferrée (cet ancien chemin vers Riaume a été aliéné dans sa partie occidentale). En 1862, après les énormes travaux de creusement du tunnel de Montplaisir avec ses 2397 mètres, un des plus longs de la Compagnie de Chemins de fer du Paris-Orléans, la voie Brive-Capdenac (ligne Paris Toulouse de l'époque) passe par Cosnac. La Compagnie y fait construire une « maison des gardes » et un passage à niveau. On y accède depuis Regnac. Dans ce « poste en mouvement » ou « canton » l'employé du P. O. actionnait un poste sémaphorique. Mais officiellement il n'y a jamais eu d'accès voyageurs, malgré les demandes réitérées de la municipalité de Cosnac. J'ai rassemblé une douzaine de témoignages de Cosnacois sur cette question. Une moitié affirme que personne n'a jamais pris le train à la halte dite de Monplaisir à proximité de Regnac. Et l'autre moitié certifie que jusque dans les années 1960 on y prenait le train pour aller à Brive. Un témoin précise même que le garde ligne allait acheter du lait chez ses parents, le soir et les informait des horaires de passage du lendemain.

Dominique LESTANI

Prochain épisode :
Bessac, Bessaguet, La Croix de Marlophé.

> AGENDA DES MANIFESTATIONS

- > **6 OCTOBRE : Soirée théâtrale GRATUITE** organisée par le comité des fêtes. La compagnie « Même pas peur » de Cuzance vous présentera « Un peu de tenue... Merde »
- > **14 OCTOBRE : Concours de Belote** organisé par la Rose des Vents
- > **9 ET 10 NOVEMBRE : Tournoi « Questions pour un champion »**
- > **11 NOVEMBRE : Commémoration** du centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale
- > **18 NOVEMBRE : Vide ta chambre**
- > **1^{ER} DÉCEMBRE : Loto** organisé par « Cosnac Football Club »
- > **21 DÉCEMBRE : Dégustation d'huitres** organisée par le Comité des Fêtes
- > **31 DÉCEMBRE : Réveillon** de la Saint-Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes
- > **2 FÉVRIER 2019 : Loto** « JECLAT »

> COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



- > **10h45 : Conférence** de Mme SOBIENIAK « 14/18 - ET APRÈS »
- > **11h45 : Cérémonie** du 11 novembre avec la participation des enfants de l'école élémentaire
- > **Salle polyvalente**
Le club de danse de Cosnac présentera quelques danses de l'époque
Et un apéritif sera offert
par la municipalité

> ÉTAT CIVIL

ILS SONT ARRIVÉS



- 16/04/2018 : Kahaia de Maeva MAZAUD et Efadé HORACE
- 18/04/2018 : Robin de Noémie JOURDAIN et Quentin LALIGAND
- 19/04/2018 : Clarisse de Emilie HERAUD et Julien NAVES
- 05/05/2018 : Gabriel de Marie FAURE et Julien SOULIER
- 26/05/2018 : Jerson de Elisabete DIAS MONTEIRO et Henrique DOS SANTOS CRAVO
- 31/05/2018 : Rafaël de Florence COSTE et Grégory GERVAISE
- 10/06/2018 : Abigaëlle de Aurore LECOMTE et Alexandre : DESQUIBES
- 13/05/2018 : Julian de Delphine VARRÉ et Julien CARON
- 22/07/2018 : Liandra de Manon MARCHAT et Michaël PIMENTA
- 22/08/2018 : Maïssa de Coralie MAUNIER et Yassine EL KHAMALI

ILS S'AIMENT

- 14/04/2018 : Séverine BOUILLAGUET et Daniel INFANTI
- 19/05/2018 : Martine CAILLON et Francis GARCIA-TRUJEDA
- 02/06/2018 : Carine REYROLLES et Pierre VALOU
- 06/06/2018 : Anissa SALAH et David DECOEUR

ILS NOUS ONT QUITTÉS



- 17/03/2018 : BLATT Henri
- 24/04/2018 : CHEVEREAU Michel
- 13/05/2018 : ANTIGNAC Yvonne née ROUGIER
- 18/05/2018 : PASTUREL André
- 27/05/2018 : RABINOVICI Anna
- 02/06/2018 : THOMAS Marie née DELMOND
- 02/06/2018 : LACHAUD Renée née BONNETERRE
- 02/06/2018 : PUYBARET Auguste
- 03/06/2018 : COSTE Monique née ROUSSET
- 14/06/2018 : HAINAUX Laurence née BRUNERYE
- 14/06/2018 : SALESSE Fernande née FERRÉ
- 06/07/2018 : LONGY Jeanine née GORCE
- 01/08/2018 : ROUX Étienne
- 03/08/2018 : VERGNOLLE Odette née TAURISSON
- 29/08/2018 : DECHET Bernard



- 07/07/2018 : Manon DE BOCK et Grégory ANDRIEUX
- 07/07/2018 : Patricia PEREIRA et José PINHEIRO MARTINS
- 18/08/2018 : Angélique LAURENT et Grégory FOROT